

PERFORM ASSUR

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B
13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES
Email : info@perform-assur.fr
Tel : +33413106399



E-LEARNING - La Responsabilité Civile

SOUSCRIPTION

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Négocier avec les compagnies d'assurances la souscription de contrats nouveaux ou la modification de contrats existants dans de bonnes conditions d'égalités de compétences
- Expliquer à un client ou prospect les risques qu'il encourt compte tenu de son activité
- Proposer à un client ou prospect une couverture d'assurance en adéquation avec ses risques

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette formation en responsabilité civile de 7 heures permet de comprendre les principes essentiels de la couverture des dommages causés à autrui, d'identifier les enjeux juridiques et contractuels, et de maîtriser les bonnes pratiques pour conseiller et accompagner efficacement les clients.

Cette action a pour but (article L.6313-3) :

- De permettre à toute personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi ;
- De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée ;
- De réduire, pour les travailleurs dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à une mutation d'activité soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise. Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles ;
- De favoriser la mobilité professionnelle.

Public

Le public concerné est :

- Collaborateurs, cadres et non cadres, de cabinets de courtage
- D'agences générales d'assurance, de sociétés d'assurance
- Personnel administratif d'entreprises privées ou publiques

PERFORM ASSUR | SAS au capital social de 10 000€ |

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B 13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES

Numéro SIRET : 88322418000033

Enregistré sous le numéro 93131839413.

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État. Mis à jour le 23.09.2026

PERFORM ASSUR

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B

13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES

Email : info@perform-assur.fr

Tel : +33413106399



ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap ?

Nous nous engageons à nous adapter à toutes demandes de modification de support, de lieu, d'outil pédagogique, des horaires, du rythme.... Nous sommes à votre disposition et à votre écoute. Même en cas d'impossibilité de notre part du point de vue logistique, nous nous assurons de vous proposer une alternative à votre parcours de formation.

PERFORM ASSUR | SAS au capital social de 10 000€ |

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B 13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES

Numéro SIRET : 88322418000033

Enregistré sous le numéro 93131839413.

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État. Mis à jour le 23.09.2026

PERFORM ASSUR

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B
13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES
Email : info@perform-assur.fr
Tel : +33413106399



Délai et Modalités d'accès

Les délais d'accès à l'action sont : 3 semaines avant le début de la formation.

Prérequis :

- AUCUN

Durée

Cette formation se déroulera en 7.00 heures, sur un intervalle de 15.00 jours, en e-learning.

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût 200.00€ TTC (Conformément aux dispositions de l'article 261-4-4° du code général des impôts (CGI)).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement - Éléments matériels de la formation

- Supports pédagogiques : projection de slides
- Exercice tout au long de la formation

Présentation :

Perform'Assur est un centre de formation spécialisé dans le secteur de l'assurances qui a vu le jour en 2020, et qui propose aux compagnies, agents, courtiers et aux sociétés ayant leur propre service assurance, des formations sur les mécanismes des garanties, sur la gestion des sinistres et sur la vente de produits d'assurances.

Nos locaux sont situés sur Aix en Provence, toutefois, nos formateurs interviennent et se déplacent dans toute la France. Nos formations répondent à l'obligation de formation à la suite des directives de la DDA de 2018.

Nos techniques de formations :

- Explications sur les législations en vigueur
- Décryptage de contrat type
- Mise à disposition de document pour vous aider dans votre quotidien
- Quizz

Compétence et qualification de nos formateurs :

Nos formateurs sont tous issus du monde de l'assurances, ils participent tant à la création qu'à l'animation des supports de formation en présentiel.

Modalités techniques pour contacter nos formateurs :

Ils sont également à votre disposition, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h pour répondre à toutes vos interrogations par mail à l'adresse info@perform-assur.fr ou par téléphone au 04.13.10.63.99.

Délai réponse suite à une demande de contact :

24 h (en jour ouvré)

PERFORM ASSUR | SAS au capital social de 10 000€ |

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B 13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES

Numéro SIRET : 88322418000033

Enregistré sous le numéro 93131839413.

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État. Mis à jour le 23.09.2026

PERFORM ASSUR

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B

13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES

Email : info@perform-assur.fr

Tel : +33413106399



Contenu de la formation

- BREF RAPPEL DES BASES JURIDIQUES DE LA RC
 - Responsabilité pénale et Responsabilité civile
 - Responsabilités délictuelles et contractuelle
 - Cas d'exonération – faits générateurs – lien de causalité
 - Directive Européenne du 25/7/85 et Loi française d'intégration du 19/5/1998
 - Textes subséquents (Art. 1245 à 1245-17 du Code Civil) → La responsabilité du fait des produits défectueux
- SAVOIR ANALYSER LES BESOINS DU CLIENT
 - Besoins du client quelle que soit son activité (RC Générale, RCMS, Atteintes à l'environnement, RC Cyber, ...)
 - Besoins spécifiques du client (RC pro, RC atomique, RC protection sociale complémentaire, RC aviation, ...)
- RC GENERALE
 - Analyse d'un intercalaire, d'un questionnaire et d'un tableau des garanties, ... Cette analyse permet, à l'aide de nombreux exemples, la compréhension technique et juridique de l'assurance RC et la négociation avec les assureurs à égalité de compétence. Elle permet d'accroître les compétences par une bonne lecture des contrats « tous sauf » par une analyse exhaustive des exclusions traditionnelles.
 - Territorialité (Export USA/Canada, ...)
 - Application dans le temps (claims 'made, ...)
 - FOCUS sur la faute inexcusable de l'employeur
 - Informations sur la réforme de la RC
- RC DES DIRIGEANTS
 - Sur quel fondement ? (faute de gestion, violation de la Loi, violation des statuts et infractions à des réglementations particulières)
 - Théorie de la faute non séparable des fonctions
 - Responsabilité individuelle ou solidaire
 - L'assurance RCDD (dirigeants de droit, dirigeant de fait, extensions de garanties, ...)
 - Pour les entreprises implantées à l'étranger → police française monde entier ou programme international ??
 - Exemples de sinistres
- RC DU FAIT DES RAPPORTS SOCIAUX (EPL)
 - Licenciement abusif
 - Harcèlement moral
 - Harcèlement sexuel
 - Discrimination interne ou externe à l'entreprise
 - L'interconnexion de la police EPL et de la police RCDD
- RC ENVIRONNEMENTALE
 - La situation (les grandes catastrophes, les sinistres de tous les jours – approche des coûts)
 - La réglementation (internationale, européenne, française)
 - Les Directives SEVESO
 - La Directive européenne 2004/35/CE transposée en France par la Loi du 1/8/2008 + Décret du 23/4/2009 → dommages environnementaux
 - La Loi française du 8/8/2016 intégrée dans le Code Civil → préjudice écologique
 - La caution environnementale
 - Quelles garanties dans une police RC Générale ?
 - Le Marché – polices spécifiques -extensions de garanties.
- RC PROFESSIONNELLE
 - L'OBLIGATION DE MOYEN EN RC PROFESSIONNELLE
 - DIFFÉRENCE ENTRE OBLIGATION DE MOYEN ET OBLIGATION DE RÉSULTAT
 - ZOOM SUR LES GARANTIES DE L'ENTREPRISE

PERFORM ASSUR | SAS au capital social de 10 000€ |

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B 13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES

Numéro SIRET : 88322418000033

Enregistré sous le numéro 93131839413.

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État. Mis à jour le 23.09.2026

PERFORM ASSUR

80 rue CHARLES DUCHESNE BAT LE MERCURE B
13290 AIX EN PROVENCE – LES MILLES
Email : info@perform-assur.fr
Tel : +33413106399



Suivi et évaluation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Relevé de connexion - Assiduité
- (Quizz, QCM)
- Type de reconnaissance délivrée: Formation non certifiante. Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

L'attestation de fin de formation est délivrée uniquement si l'intégralité des heures prévues a été suivie.

Pour les formations en e-learning, le temps de connexion est pris en compte dans le calcul des heures de présence.

En cas de suivi partiel, une attestation mentionnant les heures réellement effectuées et les compétences acquises pourra être remise.

Il incombe au stagiaire de veiller à sa disponibilité et au respect des temps de présence et de connexion requis.

Date de création : 16 février 2024

Date de dernière mise à jour : 15/09/2026

Version : 1